



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : 04.90.40.51.88 Télécopie : 04.90.40.51.72

Objet du marché : Cité de Barry Réaménagement de la voirie.

Les travaux sont décomposés en deux phases. La première concerne les travaux de la rue Henri Bergson et la seconde les travaux des autres rues.

Type de marché : Marché de Travaux à prix unitaires.

Délai d'exécution du marché: Le délai d'exécution est de 4 mois.

L'exécution des travaux de la phase 1 débutera à compter de la notification du marché qui vaut ordre de service. La deuxième phase des travaux débutera à compter de la date fixée par ordre de service.

Cautionnement et garantie exigés : Une retenue de garantie de 5.0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire.

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.

Variantes : Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

L'entreprise pourra fournir une ou des variantes avec des matériaux de recyclage de démolition. Pour cela, l'entreprise fournira avec son offre un Plan d'Assurance de la Qualité adapté ainsi que la fiche produit sur laquelle il apparaîtra clairement les caractéristiques, les domaines d'utilisation et les modalités de mises en œuvre.

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **La Valeur financière :** (notée sur 60 points) au regard du Devis estimatif.
- **La Valeur technique :** (notée sur 40 points) appréhendée au regard du mémoire technique tel que défini ci-dessous:

- Méthodologie et délais (10 points)
- Les moyens humains et matériels mis en œuvre sur le chantier (10 points)
- Qualité de la prestation, matériaux utilisés (10 points)
- Mesure pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier (7 points)
- Gestion des déchets (3 points)

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le jeudi 17 août 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr. Ou en téléchargeant le DCE sur le site internet de la ville : <https://ville-bollene.fr>

Conditions de remise des offres

Transmission électronique: la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://ville-bollene.fr>.

Transmission sous support papier : les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Autres renseignements :

- Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.

Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec Mr Vilbert au 06 11 7 921 57.

- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène

- Mode de règlement : Mandat par virement administratif

- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 28 juillet 2017